Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET
DES
YVELINES

Versailles, le 9 août 2017

COMMUNIQUE DE PRESSE

Situation de vigilance pour les usages de l'eau dans les Yvelines

Compte tenu du déficit cumulé des pluies des dernières semaines, et en dépit des récents épisodes pluvieux, le département des Yvelines est **en situation de vigilance liée à la sécheresse.**

En effet, la hausse des températures accélère l'évaporation naturelle et affaiblit le débit des cours d'eau, nécessitant une adaptation des comportements.

En application de l'arrêté cadre départemental définissant les mesures de limitation provisoire des usages de l'eau en situation de sécheresse et sur la base des bulletins hydrologiques publiés par la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie (DRIEE), **les usagers sont donc invités à mettre en œuvre volontairement des mesures de limitation des usages de l'eau, entre 8h et 20h :**

• Ne pas laver de voitures, sauf au moyen d'un nettoyeur haute pression ou dans une station de lavage équipée d'un recyclage des eaux usées,

• Ne pas arroser les jardins privés d'agrément, les pelouses et les espaces verts publics (sauf équipement sportifs) ainsi que les golfs (sauf les greens).

Ces mesures volontaires sont recommandées, quelle que soit l'origine de l'eau (réseau d'eau potable, prélèvement d'eau souterraine ou prélèvement d'eau superficielle) et ce jusqu'à ce que la situation s'améliore durablement. La population en sera alors informée par un nouveau communiqué.

Cependant, si la dégradation de la situation hydrologique se poursuit, un arrêté préfectoral pourrait être pris prochainement afin de rendre obligatoires certaines mesures.

Contact : Service départemental de communication interministérielle – 01.39.49.79.02/75.22
pref-communication@yvelines.gouv.fr – www.yvelines.gouv.fr
Rejoignez-nous sur Twitter : @Prefet78